

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 V. 50G Vœu relatif à la création du centre de santé associatif rue Pétion (11e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que le Conseil du 11e arrondissement se félicite de l'ouverture d'un nouveau centre de santé dans le 11e arrondissement, rue Pétion ;

Considérant que la mobilisation de tous, habitants, élus, collectifs, associations et syndicats a permis la création de ce nouveau centre ;

Considérant que la situation que nous connaissons particulièrement dans le nord/est de Paris et dans le 11e exige de maintenir et de renforcer l'offre de soins pour tous, d'autant que les choix politiques gouvernementaux et de l'AP-HP sont marqués par des économies financières à court terme, au détriment de l'accès aux soins et de la qualité de la médecine ;

Considérant que les perspectives à la baisse de la démographie médicale devraient encore aggraver la pénurie de l'offre de soins ;

Considérant qu'au total, les inégalités se creusent et nombre de personnes retardent le moment de se soigner au risque de voir leur santé se dégrader ;

Considérant que dans ce contexte, la Ville de Paris se mobilise pour favoriser le maintien et le développement de l'offre de santé dans les territoires les plus déficitaires ;

Considérant que le projet médical proposé par l'Institut Alfred Fournier, en cours d'élaboration, est déjà conséquent et laisse entrevoir un plateau pluridisciplinaire important, qui reste à affiner avec les différents acteurs de l'arrondissement ;

Considérant que ce projet médical ne peut se construire que dans une dynamique d'action au fil des années afin de répondre le mieux possible aux besoins des populations. L'objectif étant de renforcer l'offre de soins pour tous, tout en permettant aux bénéficiaires de la Couverture Médicale Universelle (CMU) et de l'Aide Médicale d'Etat (AME) d'en bénéficier. La participation des usagers doit être aussi au cœur de ce projet ;

Considérant que des passerelles doivent s'établir pour permettre un véritable maillage de l'offre de soins avec les hôpitaux, les praticiens libéraux et autres acteurs locaux ;

Considérant que la pérennité de ce lieu doit être assurée, sachant que la CPAM ne rémunère que les actes, et que d'autres financements sont indispensables pour équilibrer financièrement le fonctionnement du centre ;

Sur la proposition de Mme Hélène BIDARD, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris :

- s'assure que, jusqu'à l'ouverture du nouveau centre de santé, la chaîne de soins des patients du centre Chemin Vert ne soit pas interrompue jusqu'à sa fermeture, notamment en garantissant l'offre nécessaire par la présence quotidienne de généralistes et de spécialistes afin de répondre à la demande, en créant notamment des passerelles avec le centre Volta, et que les praticiens actuels aient la possibilité de postuler pour le nouveau centre auprès de l'association Alfred Fournier,
- garantisse que l'équilibre budgétaire du centre de santé soit assuré non seulement par la Ville de Paris, mais aussi par la CPAM et l'ARS afin d'en assurer la pérennité,
- s'assure du conventionnement avec les mutuelles et les complémentaires « santé »,
- fasse en sorte que le projet médical et son élaboration soient aussi l'objet de réunions d'informations dans l'arrondissement avec l'association Alfred Fournier.